

Commune de CAZOULS-LES-BEZIERS

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

Siège social :
Mairie de Cazouls-lès-Béziers

N° 04/2026/5.3.2

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à 17 h 30,

Date convocation : 03/04/2026

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL

Présents :

Mmes ASSEMAT, BAYLAC, CAYLUS, JACOB, SAUTES, TEAHUI.
Mrs VIDAL, MARTIN, MARTIN, PEGURET, SALGUEIRO,

Absents -Excusés :

Mmes BONNET, TAFANI,

Procurations :

Mme BILLET à Mme CAYLUS

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents : 02

Procurations : 01

Votants : 12

Objet : Désignation du Vice-Président**Secrétaire de séance : M. Bernard MARTIN**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

M. le Maire, Président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président.

Il demande aux candidats de se déclarer.

Est candidat : M. Christian GUILLEMET.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procède à l'élection du vice-président au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et si besoin à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu.

Est élu vice-président, à la majorité absolue des voix au premier tour :

- Christian GUILLEMET avec 12 voix, 0 abstentions, 0 contre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16).
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Transmis au représentant de l'Etat, le 14 AVR. 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire de séance

Philippe VIDAL

Bernard MARTIN


